

Copie à la Légation de Suisse, Paris.-



Herrn Minister

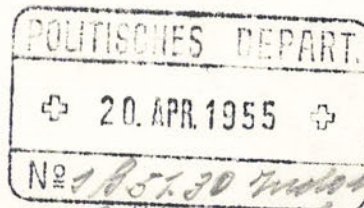
CONSULAT DE SUISSE
SAIGON

SAIGON, le 7 Avril 1955
29, Quai de Belgique
Boîte postale 466
Téléph.: 22.396

Pour les Etats Associés
du Cambodge, du Laos et du Vietnam

Notre référence B.32.1.-B.5.-ST/H
Votre référence s.B.51.30.Indoch. -BU/kn
s.C.41.Indoch.111.0.

Confidentiel.-



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre confidentielle du 8 mars et à la notice interne qui l'accompagnait relative aux relations suisses avec les pays d'Indochine et aux intérêts suisses dans ces territoires. J'ai aussi reçu copie de la réponse qui vous a été envoyée le 31 mars par notre Légation à Paris.

En ce qui concerne la situation politique, je vous réfère à mes rapports hebdomadaires qui vous donnent mes impressions à ce sujet. Comme notre Légation à Paris l'a déjà souligné, les déductions de Monsieur Bosshardt ont été fortement influencées par les milieux américains où il a évolué lors de sa deuxième visite à Saïgon. La situation actuelle rend tout autre commentaire superflu.

Voici comment se présente actuellement la position de notre colonie au Nord Viêt-Nam.

Hanoi - Monsieur de Reynier, Délégué du C.I.C.R. est le seul suisse qui réside actuellement dans cette ville. Il s'efforce toujours encore de persuader les autorités vietminh d'accepter la part des dons réservés au Nord Viêt-Nam par diverses Croix-Rouges nationales qui envoyèrent des secours en faveur des réfugiés vietnamiens; Monsieur Max Roux, administrateur délégué des Tanneries de l'Indochine a reçu une offre pour l'achat de son entreprise et il se trouve actuellement à Hanoi avec l'espoir de pouvoir compléter les transactions. Ce n'est qu'après son retour à Saïgon que je saurai si une intervention est nécessaire pour faciliter le transfert du produit de la vente des tanneries. Il se pourrait qu'il reste un ou deux mois à Hanoi afin d'initier les nouveaux propriétaires à la marche de l'usine. A ajouter encore comme propriété suisse, une villa sise 45, rue Félix Faure, propriété de Monsieur Régamey.

Haiphong - Pour compléter les renseignements obtenus par notre Légation à Paris de Monsieur Blattner, correspondant à Paris de la

A la Division des Affaires Politiques
du Département politique fédéral

.../2...

B e r n e .-

Dodis



.....

maison Diethelm & Co, la propriété consistant en un immeuble, des entrepôts et un terrain a été louée à un vietnamien. Le bail prévoit que le locataire est seul responsable pour le paiement de tous les impôts, taxes etc.. et pour le maintien de la propriété en bon état. La maison Diethelm & Co, voulait s'assurer une possibilité de retour pour l'avenir, le cas échéant, mais se rend parfaitement compte, qu'elle couvre le risque de perdre cette propriété si le locataire n'est pas à même de régler les impôts et taxes de diverses natures.

Quant à l'entrepôt de la maison Develey & Jasmin (les camions auraient tous été vendus), Monsieur Develey a quitté le Viêt-Nam sans me donner de précisions. Notre ancien agent consulaire croit savoir qu'il aurait remis son affaire à un de ses anciens employés et qu'il n'aurait plus aucun intérêt direct au Tonkin. Je ne crois pas que Monsieur Develey ait encore des transferts en suspens car, si c'était le cas, il m'en aurait certainement]s informé.

Monsieur Regamey ne répond pas aux communications que je lui envoie de sorte que j'ignore s'il a vendu ou possède encore les différentes machines (concasseurs, compresseur à air et moteur) sis à Kiên-An et Haiphong.

Notre colonie à Haiphong compte encore 12 personnes soit:

Monsieur et Madame Virgile Perrenoud et leurs 5 enfants, leur neveu Charles Benoît Perrenoud. Tous les huit quitteront certainement Haiphong avant le délai limite d'évacuation et se rendront en France, respectivement en Suisse.

Madame Guignet, d'origine vietnamienne, gérante d'un magasin d'alimentation toujours encore ouvert et qui a l'intention de venir rejoindre des parents à Saigon.

Monsieur et Madame Régamay, dont j'ignore les intentions mais qui présumablement regagnera aussi le Sud bien qu'il m'ait déclaré en juillet dernier vouloir rester à Haiphong même après le changement de régime.

Monsieur Huguenot double national franco-suisse, directeur de la Banque Franco-Chinoise qui regagnera également Saigon avant l'évacuation finale de Haiphong.

TRANSFERTS DE FONDS.-

Deux compatriotes mariés devant quitter l'Indochine incessamment, j'ai vu le Directeur de l'Office national des Changes au sujet du transfert de l'équivalent de FFrs. 3.000.000.-, qui avait été refusé pour leurs épouses. Grâce à la lettre de notre Légation

....

à Paris, j'ai pu lui affirmer que la procédure suivie à Saigon n'était pas la même qu'en France. Il m'a prié de lui écrire à ce sujet et m'a donné à entendre que la procédure locale pourrait être modifiée pour être rendue conforme à celle de la Métropole. Il s'est en outre déclaré prêt à examiner avec bienveillance les questions spéciales que je pourrais lui soumettre ou les dérogations aux règles établies que je pourrais lui recommander dans des cas particuliers, notamment, par exemple, en matière de secours familiaux. Il m'a affirmé finalement que le Viêt-Nam entendait continuer à appliquer les clauses de l'accord financier franco-suisse.

La question de la vente de la villa de Monsieur Keller n'est pas encore tranchée. Il semble, en effet, que les américains s'intéressent beaucoup moins maintenant à l'achat d'immeubles. Notre compatriote doit voir cependant sous peu le directeur de l'Office des changes afin de discuter avec lui le principe du transfert du produit de la vente de sa villa. En cas de besoin, je lui prêterai mon concours et reviendrai sur la chose en détails dès que j'aurai de plus amples renseignements.

Au sujets des relations commerciales futures entre le Viêt-Nam et la Suisse, je vous réfère à la copie de ma lettre du 29 mars 1955 à la Division du Commerce, rapportant mon entretien avec Monsieur Loan, Chef du service des programmes économiques. Vu la création d'un bureau centralisateur d'achats auprès du Haut-Commissariat du Viêt-Nam en France, il me semble qu'un arrangement direct avec les autorités vietnamiennes est de plus en plus recommandable, surtout si, comme je continue à le croire, un arrangement pourrait être conclu sans que la question de la reconnaissance du Viêt-Nam par la Suisse soit posée.

Encore un point qui pourrait peser en faveur d'une telle action : J'ai l'impression (très vague, il est vrai et je pourrais me tromper) que la durée de l'aide économique américaine au Viêt-Nam devient assez incertaine. Le Chef de la mission de l'AEA qui s'intéressait à l'achat de la maison Keller pour y établir sa résidence, aurait dit à notre compatriote : "pour le peu de temps que j'ai encore à passer ici, il ne vaut guère la peine que je déménage" (normalement il en est à moins de la moitié de son séjour au Viêt-Nam). De plus, il a motivé sa perte d'intérêt dans l'achat de la maison par le fait que l'exercice financier en cours arrive à échéance à fin juin. Cette attitude peut fort bien être dictée par la crise politique actuelle mais il me semble que, malgré l'incertitude quant à l'avenir du Viêt-Nam, il n'est guère prudent de baser nos relations futures avec ce pays sur la seule participation aux déblocages de l'AEA.

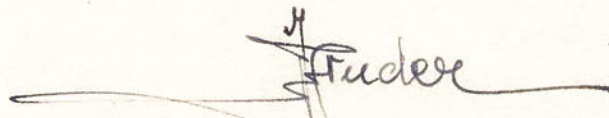
En ce qui concerne le Laos et surtout le Cambodge, ces pays paraissent s'orienter toujours davantage dans le domaine économique et financier vers la Thaïlande. L'inimitié qui règne surtout entre le Cambodge et le Viêt-Nam est notoire. La seule voie de communication fluviale du Cambodge, le Mékong, doit emprunter le territoire vietnamien et malgré la convention pour la navigation sur le Mékong, cette dernière demeure à la merci des conditions locales au Viêt-Nam. C'est ainsi par exemple qu'avec la crise politique

.....

actuelle au Viêt-Nam, la navigation sur le Mékong depuis Phnom-Penh à la mer ou vers Saigon, a été rendue impossible sauf pour quelques vapeurs de fort tonnage. Le Cambodge ne dispose guère des forces nécessaires pour assurer une protection effective de sa navigation et l'orientation vers la Thaïlande se comprend aisément. Pour ces raisons, comme aussi du point de vue psychologique, le moment pourrait venir où il serait préférable pour les intérêts suisses, de détacher le Cambodge, et peut-être aussi le Laos de l'arrondissement de mon Consulat et de les rattacher à celui de notre Légation à Bangkok. Si la question n'est pas encore très actuelle, je tenais néanmoins à vous la signaler dès maintenant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

LE GERANT DU CONSULAT DE SUISSE:

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Fudere', with a long horizontal flourish extending to the right.

Vice-Consul